



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 08 mars 2023

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Thierry DESESSART, Mickaël GUFFROY, Jérôme MALHERBE, Jacky ROUSSEL

Excusé : Jean-Baptiste ESPONDE

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 – 34 et 35 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

Rectificatif au PV de la réunion du 20 septembre 2022 du statut départemental du statut de l'arbitrage publié le 23 septembre 2022, les clubs suivants ont été cités dans la liste des clubs en infraction par erreur :

- CREIL ANTILLAIS
- DIEUDONNE-PUISEUX EFC

1-) Courriers

TILLE FC (23/02), demande des précisions sur les articles 46,47,48 et 49 du statut de l'arbitrage, le Président de la commission a répondu.

Christopher PARVILLE (28/12) demande de précision en cas de changement de club, le Président de la commission a répondu.

2) Dossiers traités par la Commission régionale du Statut de l'arbitrage le 28 février 2023

- **Dossier BENMIRA Arthur** formé à Ressons sur Matz en 2012/2013 avec une licence arbitre jusqu'en 2020/2021, a été reçu à la FIA du mois de février 2023 pour le club de Margny Les Compiègne, la commission régionale a accordé la licence à Margny Les Compiègne. Mr Arthur BENMIRA représentera le club de Ressons sur Matz au titre du club formateur pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024, ne couvrira aucun club pour la saison 2025/2026 et couvrira le club de Margny Les Compiègne à compter de la saison 2026/2027
- **Dossier DE ALMEIDA Amandine** formée à l'AS Beauvais Oise en 2018/2019 avec une licence arbitre jusqu'en 2020/2021, a été reçue à la FIA du mois de février 2023 avec St Just en Chaussée, la commission régionale a accordé la licence à St Just en Chaussée, Mme DE ALMEIDA Amandine représentera le club de l'AS Beauvais Oise au titre du club formateur pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024, ne couvrira aucun club pour la saison 2025/2026 et couvrira le club de St Just en Chaussée à compter de la saison 2026/2027

- **Dossier SUIVENG Laureline** formée à Conty (District de la Somme) en 2020/2021 avec une licence arbitre jusqu'en 2020/2021, a été reçue à la FIA du mois de février 2023 avec Grandvilliers, la commission régionale a accordé la licence à Grandvilliers, Mme SUIVENG Laureline représentera le club de Conty au titre du club formateur pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024, ne couvrira aucun club pour la saison 2025/2026 et couvrira le club de Grandvilliers à compter de la saison 2026/2027

3-) Constat des clubs en infraction au 1^{er} mars 2023

Conformément au statut de l'Arbitrage (articles 8, 41, 46 & 47), la Commission établit un constat intermédiaire des clubs évoluant en compétition du District de l'Oise de Football et en infraction au 1^{er} mars 2023 et en dresse la liste qui suit :

ANDEVILLE US – D2
 BEAUVAIS USAP – D1
 BELLOVAQUES FC – D4
 BRUNVILLERS LA MOTTE AS – D4
 COMPIEGNE PORTUGAIS FC – D4
 FEUQUIERES AS – D4
 FLEURY SL – D4
 GAUDECHART US – D4
 HENONVILLE AS – D3
 HERCHIES-TROISSEREUX AS – D4
 LA NEUVILLE EN HEZ – D4
 LA NEUVILLE SUR OUDEUIL AS – D2
 LABOISSIERE AMJ – D1
 MOLIENS JS – D4
 MONCHY ST ELOI AS – D4
 MOUY US – D4
 F.C. NOINTEL – D3
 ORRY LA CHAPELLE – D2
 PAILLART US – D3
 ROLLOT AC – D4
 SONGEONS SC – D1
 ST GERMER DE FLY US – D3
 AM.S. TRACY LE MONT – D2
 TRIE CHATEAU AMF – D4
 VILLERS FC – D4
 VILLERS ST PAUL US – D1

La commission informe les clubs cités ci-dessus que ceux-ci seront en infraction au 15 juin 2023 et en conséquence subiront des sanctions sportives et financières.

Aucun club n'est en situation de forfait général dans les divisions D1 à D4 à l'exception de LABOISSIERE AMJ 2 en D4 sans incidence pour le statut de l'arbitrage.

4-) Formations arbitres première partie de saison

La Commission prend note de la liste des nouveaux arbitres stagiaires reçus au stage de Ribécourt (19), ceux de la session de décembre (45), féminine de décembre (9) et février (32); elle leur souhaite la bienvenue au sein du corps arbitral soit au total 105 arbitres ; elle rappelle à ces nouveaux arbitres ainsi qu'aux clubs concernés que le quota minimum de matchs d'ici le mois de juin sera au prorata des journées restant à jouer.

Liste des nouveaux arbitres ayant validé leur licence pour le 28/02/2023 et clubs concernés :

Arbitre	Club
ABOULBAQAR Mohamed Amine	AS Noailles Cauvigny
APETOGBOR Jean Claude	AS Beauvais Oise
ASSAL Yousra	US Pont Ste Maxence
AUBLET Benjamin	Sérifontaine SCCS
BAUCHET Aaron	Crevecoeur Le Grand US
BENALI Yanis	FCJ Noyon
BENMIRA Arthur	Margny Les Compiègne US
BIENFAIT Maxime	Chantilly US
BIGEAT Sacha	AS Noailles Cauvigny
BOUDIH Sami	US St Maximin
BOUSTANE Hakim	FCJ Noyon
BREBION Alexis	Allonne US
BUTEZ Léa	AFC Compiègne
CAMARA Moussa	AFC Compiègne
CARIA Leandro	AS Laigneville
CARLIER Louka	US Pont Ste Maxence
CELIK Berat	AS Beauvais Oise
CHAUSSAT Léo	Bornel Alerte AS
CLERGET Mattheo	Lamorlaye US
CLISSON Lys	US Le Pays du Valois
COULIBALY Yayi	AFC Compiègne
COUTURIER Valentin	ST Just En Chaussée SC
CUINIER Olivier	Sérifontaine SCCS
DALIBON Maxence	US Gouvieux
DAST Théo	Cires Les Mello
DE ALMEIDA Amandine	ST Just En Chaussée SC
DECREPT Dayvy	SC Blargies
DE LIGNIERES Marian	AS Coye la Forêt
DELESTREE Thibaut	Angy FC
DIALLO Oury	Compiègne-Lacroix JSAC
DIRAND Noemie	Villers Bailleul EC
DREUMONT Victor	AS Beauvais Oise
DRIDI Mehdi	US Pont Ste Maxence
DRIDI Mohamed Anas	US Pont Ste Maxence
EL HAIRECH GRAVE Sacha	Plessis Brion US
EL RHANDOUR ESSMAILI Samir	F.R Les Ageux
ETHEVE Olivier	Jouy Sous Thelle FC
FLOQUET Aurelien	ES Thiers
FOURNIVAL Jeremy	FC Sacy St Martin
FREMEAUX Mathis	AFC Compiègne
GACHE Mathis	US Gouvieux
GALLOPIN Cleo	US Bresles Football
GERMAIN Thomas	AS Laigneville
GHULAM Mohammad Hamza	Creil UFAA
GONCALVES TABORDA Denise	Ormoy Duvy ES
HAIDA Khalid	AFC Creil
HOFFMANN Jeremy	US Ribecourt
KARA AHMED Wassim	US St Maximin
KHADZHIEVA Karina	US Pont Ste Maxence
KHOULA Wissem	US Pont Ste Maxence

KONATE Mamadou	AFC Compiègne
KONATE Mana	AS Beauvais Oise
KUDLA Frederic	ES Thiers
LAINÉ Mahé	US Chevrères Grandfresnoy Football
LAMART Matheo	AS Noailles Cauvigny
LAMY Enio	Lamorlaye US
LATAF Marwane	AS Beauvais Oise
LECUYER Leane	AS Beauvais Oise
LELOUP Quentin	AS Noailles Cauvigny
LEMAIRE Sebastien	US Breteuil
LOUAHDI Amar	AFC Creil
LUROIS Maxime	Margny Les Compiègne
MAGNE Nolan	US Breuil le sec
MAMEDE Ruben	CS Chaumont en Vexin
MARCHOIS Olivier	AS Cheminot de Creil Nogent
MARLU Steven	AS Silly Le Long
MARTIN Meline	Cires Les Mello
MASSON Matheo	Thourotte AS
MATHOT Yannis	Baugy-Monchy Lumières US
MONZIBO Christ Emmanuel	AS Beauvais Oise
MOREL Florent	ES Formerie
MORGE Philippe	US Etouy Agnetz Bulles
MOUJANE Nancy	AS Beauvais Oise
NAGERA Patrice	US Chevrères Grandfresnoy Football
NAPOLEON Denis	Verneuil En Halatte AS
OURIBI Rayane	AFC Creil
PAUL Florentine	AFC Creil
PELLETIER Mickael	Venette CA
PETIT Audrey	US Breuil le sec
RABAN Mickael	Sérifontaine SCCS
RAMOND Antonin	Lassigny US
RAYEMAMBY Orlane Felicia	AS Beauvais Oise
SAKHANOKO Moussa	US Pont Ste Maxence
SARDI ANTASAN Hugo	Margny Les Compiègne US
SAUBESTY Mylan	Nanteuil le Haudouin
SCANDELLA Julien	AS Noailles Cauvigny
SOISSON Lenaelle	US Breteuil
SOLITUDE Pelagie	Ormoy Duvy ES
TARADA Camillia	AS Verderel les sauqueuses
TRAORE Ahmed	AFC Compiègne
TREUT Ewan	Cauffry FC
VIAL Etienne	Lamorlaye US
VITAL Florian	FCAS Amblainville
VERDIER Robin	Carlepont FC
VUILHORGNE Hugues	Indépendant

La liste ci-dessous liste les arbitres reçus aux différentes sessions organisées d'octobre à février mais n'ayant pas validé leur licence pour le 28/02/2023. Ils ne représenteront pas leur club pour la saison 2022/2023 au titre du statut de l'arbitrage :

Arbitre	Club
BEN ALI Nawfel	FCJ Noyon
BOUCHEZ KOUASSI Aime	FCJ Noyon
KA Elmane	Verneuil En Halatte AS
LODOTCHNIKOFF Ethan	Indépendant
TIBERTI Fabien	AS Multien
TLIHA Rayane	F.C. Longueil Annel
VAN BRUSSEL Candice	AFC Compiègne

La liste ci-dessous liste les arbitres reçus aux différentes sessions organisées d'octobre à février mais n'ayant pas 13 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (article 15.2 du statut de l'arbitrage). Ils ne pourront représenter leur club qu'à compter du 01^{er} juillet 2023 au titre du statut de l'arbitrage :

Arbitre	Club
BAPPEL Lilian	Ormois Duvy ES
BENAZET MELINGUE Ange	AS Noailles Cauvigny
EL BOUZEGAOUI Adam	Chantilly US

Le prochain examen de candidat à l'arbitrage aura lieu en mai 2023 et nous invitons les clubs à demander rapidement un ou des dossiers pour des futurs arbitres

5-) Règlements particuliers du DOF

La commission prend connaissance de la liste des arbitres auxiliaires, ainsi que de la liste des observateurs et constate que deux clubs peuvent remplir pour la saison 2022/2023 les conditions liées aux articles 6.1 et 6.4 des règlements particuliers du DOF.

6-) Rappels

La Commission rappelle aux clubs qu'il ne s'agit que d'un état intermédiaire susceptible d'appel auprès de la Commission d'Appel des Affaires Générales (article 8 du Statut de l'Arbitrage).

La Commission invite les clubs qui souhaitent connaître le nombre de matchs officiés par leur arbitre par rapport au quota en vigueur pour la saison 2022/2023 à consulter l'application Footclub : (Compétitions, arbitres désignés, sélectionner l'arbitre, ensuite saisir match du 01/07/2022 à la date du jour et afficher) attention les matchs où il est affiché RP sont les matchs reportés et ne rentrent pas dans le quota.

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Prochaine réunion : date à définir.

**Le Président,
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,
Jérôme MALHERBE**